

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER  
DUPLÉIX/MOTTE-PICQUET  
VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013**

**Ordre du jour :**

- 1) Espace sportif Fédération
- 2) Point d'étape parking Frémicourt
- 3) Point sur le budget du Conseil de quartier

**Etaient présent :**

**Collège des élus :**

Jean-Marc BOULENGER DE HAUTECLOCQUE, Adjoint au Maire du 15<sup>ème</sup> chargé des Conseils de quartier Dupleix/Motte-Picquet et Emeriau/Zola  
Géraldine POIRault-GAUVIN, Conseillère de Paris et déléguée auprès du Maire à la vie locale pour les quartiers Emeriau/Zola, Dupleix/Motte-Picquet, Cambronne/Garibaldi, Violet/Commerce

**Collège des habitants :**

Philippe ALISON  
Stanislas BOURDEAUT  
Madeleine GALLOIS  
Gérard CADIN

**Collège des associations :**

Pierre HONTEBEYRIE – Les amis du Champs de Mars

**Invités :**

Anne-Marie BAPTISTA, Chef de la Circonscription Ouest, Direction de la Jeunesse et des Sports  
Emmanuel LAPOSTOLLE, Président de Vinci Park France  
Philippe DEVAL, Directeur technique chez Vinci Park France  
Hervé GREGOIRE, Entreprise BATEG  
Stéphane CAPARROS, BATEG, Chef de service travaux

## 1. Espace sportif Fédération

**Jean-Marc BOULENGER DE HAUTECLOCQUE** : Excuse Monsieur le Maire qui ne peut être présent compte-tenu des règles liées aux prochaines élections municipales.

**Anne-Marie BAPTISTA** : Le jardin de la Fédération est aménagé dans le prolongement du gymnase Fédération ouvert en septembre 2012. L'ensemble occupe une surface de 600m<sup>2</sup>. La Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS) aménage des terrains de sports collectifs. Ce projet, élaboré à la demande de la Mairie du 15<sup>e</sup> et des habitants, est novateur pour la DJS. Des aires d'activités extérieures seront aménagées autour d'un concept paysagé. Le projet s'articule autour de quatre espaces : une zone d'entretien physique, un espace dédié à la pratique du tennis de table, une aire de jeux pour jeunes enfants et un espace de gymnastique douce de 165m<sup>2</sup> (qui dépendra directement du gymnase). Une grande attention a été portée aux plantations. Des plantes grimpantes serviront d'écrans végétaux matérialisant les différentes aires du parc. Les arbres et arbustes seront plantés début décembre et les gazons semés en mars. Les surfaces plantées constitueront 61% du jardin. Actuellement, seul l'accès pompier est éclairé. A l'intérieur du parc, un balisage lumineux facilitera le déplacement des usagers. L'accès au parc et au gymnase se fera par la rue de la Fédération. Le jardin sera en accès libre sur les horaires d'ouverture du gymnase : lundi au samedi de 8h à 22h30 et dimanche de 8h à 18h.

- **Jean-Marc BOULENGER DE HAUTECLOCQUE** : Quelle sera la hauteur maximale des haies qui sépareront les différents espaces ? Des haies trop hautes peuvent être source de nuisances. La Mairie du 15<sup>e</sup> avait déjà fait part de ces inquiétudes lors de la présentation du projet initial, or les différentes remarques émises n'ont pas été prises en compte dans la réalisation du projet final. Cela fut également le cas pour le plan de voirie Beaugrenelle, le centre commercial a été privilégié au détriment des habitants.

- **Stanislas BOURDEAUT** : Le faible éclairage est source d'insécurité. Qu'en est-il de l'éclairage actuel ? Comment sécuriser davantage le lieu pour les usagers ?

- Quel est le coût de l'opération ?

- Un habitant craint que le jardin devienne un lieu de refuge pour les vendeurs à la sauvette et les joueurs de bonneteau. Comment lutter contre les vendeurs à la sauvette dans le quartier ?

- **Géraldine POIRAUT-GAUVIN** : Un partenariat avec les correspondants de nuit sera-t-il mis en place ?

- S'il n'y a pas d'évènement au gymnase, le parc sera-t-il tout de même gardienné ? Des caméras de surveillance sur le site sont-elles prévues ?

**Anne-Marie BAPTISTA** : Le jardin sera fermé par une clôture de 1,25m de haut. Si la hauteur des écrans végétaux pose problème, cela sera notifié dans le cahier des charges de la DEVE. La DJS est à l'écoute des habitants et des adaptations pourront être effectuées. Le jardin sera éclairé par un balisage au sol, seule la voie de secours sera effectivement éclairée. Si des problèmes sont constatés à l'usage, des modifications d'horaire en fonction des saisons pourront être envisagées. Le coût global de l'opération (gymnase et terrain d'éducation physique) est de 5,3 millions d'euros. De nombreuses entreprises interviennent successivement sur le chantier, d'où la longueur des travaux. Le site devrait ouvrir mi-décembre 2013. La DJS partage les inquiétudes des habitants concernant la sécurité. Les agents du gymnase auront la responsabilité de surveiller le site. La DJS est favorable à un partenariat avec les correspondants de nuit. Le terrain n'a pas encore été réceptionné par la DJS, qui sensibilisera les agents à la gestion de ce nouvel espace. Un agent sera présent dans le jardin même s'il n'y a aucune activité dans le gymnase.

**Jean-Marc BOULENGER DE HAUTECLOCQUE** : Vingt-trois joueurs de bonneteau ont récemment été interpellés sur le quai Branly. Les créneaux d'ouverture du gymnase ont été modifiés afin de s'adapter aux habitudes des jeunes du quartier. L'installation de caméras de vidéosurveillance entre dans le cadre du plan de surveillance de Paris qui ne prévoit pas de caméra pour les structures sportives. L'implantation des caméras relève de la compétence de la Préfecture Police de Paris. Le budget de la Mairie de Paris pour le plan de vidéoprotection est largement insuffisant. La Mairie du 15<sup>e</sup> est favorable à l'installation de caméras, notamment à proximité du centre commercial Beaugrenelle. La société GECINA, promoteur du centre commercial, s'était engagée à installer des caméras, or elle ne l'a pas fait. Les problèmes de délinquance dans le quartier ont été évoqués lors des derniers Conseil de quartier. Les cambriolages ont augmenté de plus de 113% dans Paris. Les roms ont envahi le quartier du métro aérien. Les phénomènes mafieux sont en hausse, 10% des actions en justice sont liées à cette population. La police est débordée face à ces phénomènes.

## **2. Point d'étape parking Frémicourt**

**Emmanuel LAPOSTOLLE** : La construction du parking Frémicourt se déroule en trois étapes : une première, achevée en mai 2013, était la construction de la paroi périmétrique du côté impair de la rue, d'une file de poteaux intérieurs et de la dalle supérieure du parc. Lors de la deuxième phase, la paroi périmétrique du côté pair, les poteaux intérieurs et la dalle supérieure du parc seront construits. Les terrassements, les planchers du 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> sous-sol et la dalle supérieure seront réalisés lors de la dernière phase. Dans le cadre de la phase 2, il est nécessaire de démolir un égout. La règlementation avant une destruction impose que le service des égouts procède à des diagnostics préalables. Le diagnostic fait état de la présence de faible trace d'amiante dans l'égout. La CRAMIF et l'inspection du travail ont donc été saisis. Un second diagnostic confirme la présence d'amiante. Une entreprise spécialisée fut choisie afin de déterminer le mode opératoire permettant d'extraire l'amiante. D'un commun accord avec la CRAMIF et l'inspection du travail, il a été décidé de procéder à un troisième diagnostic. Les travaux d'extraction de l'amiante débuteront mi-novembre et dureront cinq semaines. Ensuite, les travaux de construction du parc redémarreront. Le chantier a donc été interrompu durant sept mois. La date d'achèvement des travaux est prévue pour mai 2015. Ce cheminement assez long de diagnostic était indispensable. La déviation des différents réseaux terminée, le chantier pourra reprendre normalement.

- Les délais accumulés sont préoccupants, quel sera l'impact pour les riverains en terme de nuisances sonores ?
- **Jean-Marc BOULENGER DE HAUTECLOCQUE** : Il est important que les horaires de chantier soient respectés. Le désamiantage de l'égout est-il du au danger que l'amiante représente pour les ouvriers ?

**Emmanuel LAPOSTOLLE** : Les plus gros travaux en surface (réalisation de la paroi périmétrique) auront lieu en janvier/février 2014. La suite des travaux se déroulera en sous-sol, ce qui limitera les nuisances pour les riverains. Il y a peu de traces d'amiante dans l'égout, sur 30 points inspectés seul 4 contenaient de l'amiante enfermée dans des matériaux durs et compacts. Elle n'est pas volatile. Cependant, par mesure de sécurité, il fallait désamianter l'égout avant sa déconstruction.

- Les travaux ont débuté en 2012, pourquoi le chantier n'a pas avancé de 2012 à 2013 ?
- Pourquoi ce type d'aléa n'a-t-il pas été prévu (les concessionnaires doivent pourtant avoir l'habitude de dévier un égout et de gérer les problèmes d'amiante) ?
- Dans la technique employée par BATEG, le sol sera-t-il utilisé comme coffrage ?
- Le Conseil de quartier a demandé la végétalisation de la couverture du parking, cela sera-t-il réalisé ?
- Quels sont les horaires des travaux ?
- Quel est le coût de réalisation du parking et sa capacité de stationnement ?
- Au 10-12 rue Vauban se trouve un parking, restera-t-il accessible lors des travaux ? Les personnes sortant de ce parking sont obligées d'emprunter un sens interdit à cause des travaux, qui est responsable de ce problème de sécurité ? La signalisation autour du chantier n'est pas suffisante ? Peut-on prévoir un « homme chantier » qui serait en charge de la circulation ?
- Le parking est-il protégé des inondations ?
- Quelles sont les conséquences de la présence de traces d'amiante dans les égouts de Paris ?

**Philippe DEVAL** : Avant de pouvoir construire la paroi côté nord en 2012, il a fallu procéder à la déviation des réseaux EDF, téléphoniques et de gaz. Ces temps de déviations étaient comptés dans le planning de départ. Le dernier parking sous-terrain construit à Paris était le parking Saint-Michel, il y a dix ans. Il est extrêmement rare de devoir dévier un égout. Les concessionnaires ont l'habitude de traiter l'amiante dans les bâtiments, mais ils ne s'attendaient pas à en trouver dans les égouts. La règlementation concernant l'amiante est stricte donc même elle n'est pas volatile, l'amiante doit tout de même être traitée.

**Hervé GREGOIRE** : Le sol sera utilisé comme coffrage si sa qualité est conforme au sondage. Les travaux ont lieu entre 7h30 et 19h, exceptionnellement, les ouvriers peuvent travailler après 19h. Les convois exceptionnels doivent arriver tôt le matin et repartent de nuit. Le parking du 10-12 rue Vauban reste accessible pendant les travaux. Les parois moulées protègent le parking des inondations.

**Emmanuel LAPOSTOLLE** : Le souhait de végétaliser la rue Frémicourt a été formulé en présence de M. Le DOUR (session territoriale). La définition de l'aménagement de surface relève de sa compétence. Le parking comprendra 250 emplacements dont 210 places pour les voitures, les autres étant réservées aux deux-roues. Le coût de réalisation du parc est de 12 millions d'euros, ce montant important est lié à la complexité du site. Les aménagements de circulation ont été étudiés avec la Préfecture de Police et la Session Territoriale.

**Jean-Marc BOULENGER DE HAUTECLOCQUE** : souhaite que la rue Frémicourt soit largement végétalisée. Une des priorités de la prochaine mandature serait la réfection de la place Cambronne. Les coûts des travaux publics sont très élevés comme en témoigne la réfection de l'éclairage d'une portion de la rue Robert de Flers (500 000€ pour 100m). La portion suivante sera financé sur des crédits délocalisés (400 000€). Le service des égouts de Paris est composé d'ingénieurs très compétents. Il est probable que des études concernant l'amiante aient déjà été menées.

**Géraldine POIRAUT-GAUVIN** : La réfection de l'éclairage de la rue Robert de Flers est une bonne nouvelle. Un vœu à ce sujet a été accepté par le Conseil de Paris. L'éclairage de la dalle Beaugrenelle sera également renforcé.

**Stéphane CAPARROS** : L'aménagement effectué à la sortie du parking 10-12 rue Vauban a été réalisé conjointement avec les services de la voirie et la Préfecture de Police. BATEG a mis en place ses propres protections collectives. En revanche, les circulations, les aménagements et les tracés au sol relèvent de la compétence de la Mairie. Un « homme chantier » est présent lors des phases de travaux lourds.

### **3. Point sur le budget du Conseil de quartier**

**Jean-Marc BOULENGER DE HAUTECLOCQUE** : Le Conseil de quartier dispose de crédits d'investissement (8 000€) et de crédits de fonctionnement (3 500€). Le conseil a financé, en cumulant son budget d'investissement de 2008 à 2011, des agrès de gymnastique installés au jardin de la Fédération, au square Nicole de HAUTECLOCQUE, pour un montant de 20.575€. De 2011-2014, le Conseil a obtenu un cofinancement de la réfection de la chaussée et la création d'une zone pour les deux-roues rue Schutzenberger (9 000€). Le Mairie du 15<sup>e</sup> prend en charge les éléments de communication du Conseil de quartier. Le budget de fonctionnement servira à financer la remise en peinture des poteaux au niveau du jardin Nicole de HAUTECLOCQUE suite à l'opération *Eiffel en fête* (4500€).

Investissements programmés en 2014 : Réfection totale du revêtement de la chaussée rue du Laos, réfection de la chaussée rue de la Croix Nivert, entre place Cambronne et villa Croix Nivert, réfection des trottoirs rue Emeriau entre place de Brazzaville et rue du docteur Finlay ; Modernisation des cinq espaces de change de la crèche du 18 bis rue Lowendal et du portail de l'école élémentaire Dupleix ; Occultation de la clôture de l'école maternelle Emeriau et modernisation de la toiture de la cuisine.

Note de suivi suite au Conseil de quartier de mai 2013 : Des bancs cassés, des trous dans le sol et une érosion du sable avaient été signalés dans le jardin Nicole de HAUTECLOCQUE. La DEVE a été saisie et la réparation a été demandée, ainsi que le nettoyage du panneau d'information et des tags présents. Par ailleurs des coffrets électriques laissés ouverts sur les poteaux de la pergola ont été de nouveau fermés et mis en sécurité. Un intervenant signalait que le jardin Nicole de HAUTECLOCQUE était jonché de nombreux mégots et a demandé s'il était possible de mettre un panneau d'interdiction de fumer. Il a aussi été demandé s'il était possible d'installer des plaques sur les arbres afin d'indiquer les différentes espèces. Il n'est pas interdit de fumer dans les jardins donc cette demande ne peut aboutir, il est en revanche possible de porter le projet de plaques via le Conseil de quartier. Les services de la Ville de Paris n'ont pas répondu à propos du kiosque de la Motte-Picquet. Un habitant signalait que des potelets avaient été enlevés sur l'esplanade Leroi Gourhan et que celle-ci était devenue par la force des choses un parking. Compte-tenu de l'accès pompiers et riverains, les potelets présents auparavant étaient amovibles. Ils ne remplissaient pas leur rôle car ils étaient en permanence démontés. Ils ont été retirés dans le cadre de la politique de désencombrement de l'espace public, et compte tenu de leur manque d'efficacité les services n'estiment pas pertinent d'en remettre. Le retour du problème de drogue dans le square Dupleix avait été signalé. Les services de police ont été informés, plusieurs arrestations ont été réalisées et un réseau a été démantelé. Le nettoyage de tags a également été demandé square Garibaldi.

- Quel est le suivi concernant les problèmes aux Périchaux ? Un habitant signale ne jamais voir les correspondants de nuit la nuit.

- Les correspondants de nuit et la police sont impuissants face aux attroupements des jeunes. Faut-il que les riverains payent des entreprises de sécurité privées pour assurer leur tranquillité ?
- Il faut interdire les attroupements et installer des caméras de vidéoprotection. Une association regroupant les riverains a été créée. Elle a déposé une plainte et envisage d'employer des vigiles pour sécuriser le quartier.

**Jean-Marc BOULENGER DE HAUTECLOCQUE** : Les élus du 15<sup>e</sup> ont largement signalé la montée de la délinquance à la Mairie Centrale. Il a fallu qu'il y ai un mort pour mettre en place des moyens supplémentaires (qui restent cependant insuffisants). Des correspondants de nuit sont désormais sur le terrain jusqu'à minuit, la verbalisation pour tapage nocturne est plus fréquente et deux caméras de vidéoprotection ont été installées dans le quartier. La Mairie est concernée par ce problème, il faut régler les problèmes à la source et non traiter les conséquences.

**Géraldine POIRAUT-GAUVIN** : Il est irresponsable de dire aux habitants qu'il n'existe pas de solution face aux problèmes de délinquance. Le Contrat Local de Sécurité n'a pas suffisamment été utilisé. Il faut que l'ensemble des acteurs du quartier dialoguent pour trouver des solutions efficaces.